

SEANCE DU 17 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept avril dix-neuf heures, le conseil municipal de la Ville de Nesle s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIOJA FERNANDEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur RIOJA FERNANDEZ, Madame CARLIER, Monsieur LEDENT, Madame MENNEQUIN, Monsieur DEMULE, Madame LEFEVRE, Madame MARCANDIER, Monsieur DEFOSSE, Madame HENNUYER, Monsieur BOUGHABA, Monsieur LAVENUE, Madame DEMOUY, Monsieur BRUYER, Madame LEROY ;

Excusés : Monsieur MEURET ayant donné procuration à Monsieur LEDENT
Madame THOMAS ayant donné procuration à Monsieur RIOJA
Monsieur PILOT ayant donné procuration à Monsieur DEMULE

Absents: Madame TOUCHAGUES, Madame LESUEUR.



La séance est ouverte à 19 heures.

Le conseil municipal désigne Madame Béatrice MARCANDIER en qualité de secrétaire de séance. Le procès verbal de la séance du 13 Février 2018, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

- **Taxes locales 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité pour l'année 2018, les taux de fiscalité directe locale suivants :

- Taxes d'habitation : 21.08 %
- Taxes foncières sur les propriétés bâties : 12.43 %
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 26.92 %
- CFE : 14.22 %

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311 de la nomenclature M14) de 712 838,00 €.

Les taux de référence 2017 sont inchangés.

- **Reprise anticipée de résultats de l'exercice 2017.**

L'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales explique que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats 2017, c'est-à-dire de constater les résultats de clôture estimés 2017 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2018.

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent, que par conséquent le résultat cumulé de la section de fonctionnement et le résultat cumulé de la section d'investissement reportés ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement seront repris par anticipation dans le budget primitif 2018.

Considérant que les résultats estimés en 2017 à intégrer au budget primitif 2018 de la commune sont retracés dans les tableaux ci-après :

Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes de l'année 2017	2 192 084,68 €	
Total des dépenses de l'année 2017		1 851 753,60 €
Résultat de fonctionnement année 2017 (Dépenses 2016- Recettes 2016)		340 331,08 €
Résultat de fonctionnement reporté au BP 2016 (compte 002)		848 820,83 €
1 189 151,91 €		
Résultat de clôture 2017 ((Dép 2017- Rec 2017) + excédent de fonctionnement reporté 2016)		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2017	685 792,03 €
Dépenses 2017	1 341 328,83 €
Résultat d'investissement 2017	- 655 536,80 €
Résultat d'investissement reporté en 2016	1 381 883,10 €
Résultat de clôture 2017	726 346,30 €
Reste à réaliser 2017	428 909,00 €

Le compte administratif 2017 du budget communal laisse apparaître un excédent d'investissement de 726 346,30 €, auquel s'ajoute 467 490 € issus du solde du budget lotissement F LEFEVRE et un excédent de fonctionnement de 1 189 151,91 € auquel il convient de déduire le déficit du budget de lotissement LEFEVRE d'un montant de 12 801,60 €.

Prévision d'affectation pour le montant du résultat à affecter

Report d'investissement (R001)	1 193 836,30 €
--------------------------------	----------------

Affectation en réserves en investissement (R1068)	0,00 €
Report de fonctionnement (R002)	1 176 350.31 €

Budget « Assainissement »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes de l'année 2017	367 837.43 €
Résultat de fonctionnement année 2017 (Dépenses 2017 - Recettes 2017) 316 893,04 €	
Total des dépenses de l'année 2017	50 944.39 €
Résultat de fonctionnement reporté au BP 2016 (compte 002)	307 698,35 €
Résultat de clôture 2017	358 642.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2017	262 913,23 €
Dépenses 2017	344 875,13 €
Résultat 2017	- 81 961,90 €
Résultat reporté 2016	740 710,95 €
Résultat de de clôture 2017	658 749,05 €
Reste à réaliser 2017	245 000,00 €

Prévision d'affectation pour le montant du résultat à affecter

Report d'investissement (R001)	658 749,05 €
Affectation en réserves en investissement (R1068)	0,00 €
Report de fonctionnement (R002)	358 642.74 €

Budget « G Malin »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes de l'année 2017	350 180,26 €
Total des dépenses de l'année 2017	0,00 €
Résultat de fonctionnement année 2017 (Dépenses 2017 - Recettes 2017)	350 180,26 €
Résultat de fonctionnement reporté au BP 2016 (compte 002)	€
Résultat de clôture 2017	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2017	0,00 €
Dépenses 2017	350 180,26 €
Résultat d'investissement reporté 2017	- 350 180,26 €
Résultat d'investissement reporté 2016	632 225,00 €
Résultat de clôture 2017	282 044,74 €

Prévision d'affectation pour le montant du résultat à affecter

Report d'investissement (R001)	0,00 €
Affectation en réserves en investissement (R1068)	0,00 €
Report de fonctionnement (R002)	282 044,74 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la reprise anticipée des résultats 2017

Monsieur DEMULE demande pour le compte de Monsieur PILOT :

- Quelles sont les raisons de l'augmentation de 28 063 € soit + 35,9 % du compte energie-electricité ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une régularisation de factures des années antérieures.

- Est-il possible de connaître l'économie réalisée par la coupure de l'éclairage public, la nuit ?

Monsieur le Maire indique que l'économie réalisée est de 21 000 € en 2017 mais qu'une nouvelle étude sera menée pour l'année 2018.

- Est-il possible de connaître le cout de la prestation des changements d'ampoules en 2017 et de savoir la différence par rapport à 2015 ?

Monsieur le Maire informe qu'une étude sera réalisée par la FDE pour connaître les économies réalisées.

- Comment expliquer l'augmentation de 13 813 € soit + 261 % du compte « contrats de prestation de service » ?

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de l'école de musique, de la refonte du site internet, etc.

- **Approbation du budget primitif communal 2018**

Monsieur le Maire présente le budget primitif communal qui s'équilibre à 3 154 470 € en section de fonctionnement et à 2 094 439 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate que les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère
- Constate que chacune des sections est en équilibre
- Décide d'adopter le budget primitif 2018 cité en objet

- **Approbation du budget primitif assainissement 2018**

Je vous présente le budget primitif assainissement qui s'équilibre à 598 662 € en section de fonctionnement et à 906 402 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate que les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère
- Constate que chacune des sections est en équilibre
- Décide d'adopter le budget primitif 2018 cité en objet

- **Approbation du budget primitif Lotissement G MALIN 2018**

Je vous présente le budget primitif G MALIN qui s'équilibre à 350 181 € en section de fonctionnement et à en déséquilibre en section d'investissement dépenses 350 181,00 € et en recettes à 632 225,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate que les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère
- Décide d'adopter le budget primitif 2018 cité en objet

- **Location d'un appartement à l'école primaire**

Monsieur le Maire propose de louer à Monsieur Maxime EGRET, un appartement situé au-dessus des écoles primaires au 1^{er} Mai 2018 pour un montant de 385.16 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette location.

- **Subventions de fonctionnement aux associations**

L'assemblée communale est amenée, comme chaque année, à se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux différentes associations de la commune.

Monsieur le Maire appelle l'attention sur le fait que, le versement effectif desdites subventions est subordonné à la production d'un compte de résultat par chacune des associations concernées.

Sur proposition de la commission « Sports, Jeunesse, Loisirs, Médiathèque et Événements » réunie le 27 février dernier, il est proposé d'allouer les subventions que va vous présenter et expliquer Frédéric DEMULE, l'adjoint délégué à la vie associative.

Associations	Montant 2018
A.C.P.G.-C.A.T.M. Canton de Nesle	90 €
A.D.M.R. de Nesle	1 000 €
Amicale des Employés Communaux 250 €	550 €
Amicale des Donneurs de Sang du Canton de Nesle	0 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	70 €
Association Atelier des Travaux Croisés	500 €
Association des Parents d'Elèves des Ecoles Primaire et Maternelle de Nesle	450 €
Association Française de Badminton Nesloise	70 €
Association Nationale des Croix de Guerre et Valeur Militaire	70 €
Association pour le Patrimoine Neslois	200 €
Association Sportive du Collège Louis Pasteur de Nesle	16 500 €
Association Sportive du Pays Neslois	70 €
Association Tricot'thé	200 €
Batterie Fanfare Municipale de Nesle	900 €
Club de Gymnastique et d'Entretien Neslois	450 €
Club de Tir à l'Arc Neslois	150 €
Club des Supporters de l'ASPN	70 €
Comité Valentin Haüy de la Somme	800 €
Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire	470 €
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle Claude Monet	370 €
Croix Rouge Française - Unité Locale du Pays Neslois	4 200 €
Familles Rurales Association de Nesle	550 €
Fleur de l'âge	70 €
Flowriders	750 €
Foyer socio-éducatif C.E.S. Louis Pasteur	800 €
Harmonie de Nesle	

J'Club Neslois	500 €
Judo Club Neslois	600 €
L'Atelier de Nath	70 €
Les Amis Cyclistes Neslois	2 000 €
Muay Thaï Nesloise	450 €
Nesle District Pipes and Drums	550 €
Offrir des Détours	350 €
Prévention Routière de la Somme	100 €
Scouts et Guides France - Haute Somme	110 €
Société de Longue Paume de Nesle	1 050 €
Téléthon	300 €
Tennis Club Neslois	1 500 €
Tout Terrain Neslois	70 €
U.N.C.-A.F.N. Section de Nesle	90 €
TOTAL	37 340 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser lesdites subventions, les crédits sont inscrits au budget.

- **Contrat à durée déterminée : Création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement d'activités.**

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique pour un accroissement d'activités du 13 juin 2018 au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de créer ce poste

QUESTIONS D'INITIATIVES

- Monsieur DEMULE fait part de plaintes concernant le stationnement gênant devant les garages au niveau de la rue du Hocquet, est-il possible de faire de la prévention via un flyer rappelant la réglementation en vigueur ?

Monsieur le Maire rappelle que la rue du Hocquet va être en travaux pendant quelques mois, et qu'il sera temps de voir après.

- Monsieur DEMULE indique que plusieurs personnes l'ont interpellé concernant le fait de mettre beaucoup trop en avance les poubelles sur les trottoirs ce qui est gênant et dangereux pour la circulation des piétons et notamment des mamans ou assistantes maternelles avec poussettes, est-il possible de faire également un flyer rappelant les règles de courtoisies ?

- Monsieur DEMULE demande qu'en est-il des dispositions qui devaient intervenir concernant le stationnement au niveau du PMU et de la Pizzeria ?

Monsieur le Maire, indique que d'ici la fin juin, un nouveau plan de circulation de Nesle sera proposé.

- Monsieur DEMULE fait remarquer qu'il y a un double panneau stop rue Clémenceau au niveau du local de la Croix-Rouge. Pourquoi ne pas en installer un sur la place au niveau du stop face à Carrefour City ? Car certains ne font même pas un arrêt et cela pose problème quand on arrive par la voie de gauche.

Monsieur le Maire est favorable à cette requête.

- Monsieur DEMULE demande si une réfection totale des trottoirs est prévue route de Ham et Faubourg Saint Marcoult après les travaux en cours de renforcement de la canalisation d'eau. Car la réfection partielle menée actuellement est tout

simplement dérisoire. De même, rue Victor Hugo après les travaux de déconnexion des eaux pluviales.

Monsieur le Maire répond que cela n'est pas envisagé pour le moment.

- Monsieur BOUGHABA demande si les marquages au sol seront refaits.
- Monsieur LAVENUE revient sur l'incivilité des propriétaires de chiens.
- Madame HENNUYER intervient pour les mégots de cigarettes

Monsieur BOUGHABA répond que maintenant on peut les recycler.

- Monsieur le Maire indique qu'avant de refaire les réunions de quartiers, il y a lieu de faire le bilan des attentes.

Il informe également que la CAF de l'Est de la Somme va créer un espace de vie sociale à l'espace entreprises du Pays Neslois. Elle sera donc présente deux jours par semaine.

Il avise le Conseil Municipal que fort de son succès, la PMI va assurer une demi-journée de plus de permanence soit 3 demi-journée par mois.

- Madame MARCANDIER s'interroge sur la mise en fonction de la maison de la prévention santé.

Monsieur le Maire répond qu'elle fonctionne depuis quelques mois concernant les ateliers Alzheimer et les massages bébé. Une visite des locaux sera organisée.

Madame HENNUYER demande si des permanences médicales auront lieu.

Monsieur le Maire répond que cela est tout à fait possible.

- Madame MARCANDIER demande si un flyer d'informations ne pourrait pas être réalisé pour rappeler quelques règles de civilités (feu, poubelles, tondeuse, etc...)

Madame CARLIER répond que c'est une bonne idée, car tout le monde n'a pas accès à internet.

- Madame MARCANDIER indique également que Monsieur et Madame DUFOUR, rue Cantereine, sont toujours obligés de nettoyer le bras mort de l'Ingon qui devient une vraie poubelle.

Monsieur le Maire est conscient de ce problème et se demande s'il ne faudrait pas mettre un grillage plus haut.

- Monsieur le Maire informe que les travaux du pôle multifonction ont commencé et que la base de vie sera installée la semaine prochaine.

La crèche et les bureaux seront en fonction pour le 1^{er} janvier 2019 et le pôle évènementiel pour le mois de novembre 2019.

- Madame MARCANDIER est écœurée concernant l'inauguration de SPURGIN, l'entreprise aurait pu inviter l'ensemble du conseil municipal.

- Madame MENNEQUIN remercie l'ensemble des participants pour l'organisation de la chasse aux œufs.

- Monsieur DEFOSSE revient sur la circulation difficile dans la ville et sur l'incivilité des conducteurs et du manque de sanction.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal a travaillé sur un nouveau plan de circulation avec si nécessaire des zones limitées à 30 km/heure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00, et ont signé les membres présents.